ARRONDISSEMENT delouley

Do Vingt July must an mil huit cont treize, à Die heure du matere ACTE DE NAISSANCE de honore franco Cherd le fourd hier & huit heure du loir

of de mane anne tripe

Mare

Il a été rérifié que l'enfant est du soxe marcului Sur la déclaration à moi faite par le det lous Chiere

Premier temoin, francos frant of a Vingt sout and professioned between Second timoing manuel frances withou age Wingt in hie profitor Commit

Et ont, les déclarans et temoins, Ry un La dellarant aut raletavoir CONSTATE, suivant la loi, par moi l'aurant angustin agarent auf Maire dela Garde remplissant les fonctions d'Officier public; et locture de présent Acte à été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

grangers grower

N. 30 MARIE de la garde

ARRONDISCEMENT de Coulon

danger Dofnighton Mai an mil huit cent treize, à huit heure du Matin ACRE DE NASSANCE de grierre france Nangier - 12 Trigo em forment is being bours du local Ele de mierre

a de Chabeth Sava

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Mateulin Sur la déclaration à moi faite par le Lit prevue Lougeet

Premier, remain, Low, forward vincent age de quarante to and Caphiw Somite Second wimoin , lower denied ago de frigh muray futto henceut alay rele

Ex out, les déclarans et témoins, fignes de relataul a sie ne le hour. Constant, suivant la loi, par moi fourant augustes aquirad at au Maire de la Said remolissant les fonctions d'Officier public ; et lecture de présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins

MAINTE dela gardet ... ANNONDISSEMENT de leulens

Do fingh truck ster on mily havis cope troise, a fory houres du Monthin .

Someth Acre or Nassawer do greep once fabric Chan downstand.

Someth hours of No frank White A wast houred du Monthin .

ille de l'grouph northelemy stare desgribe lamone Sela Gazelle.

et de Sme grame lautine quel.

Il a été vérifié que l'enfant est du sexa fermic Sur la déclaration à moi saite par los le leur goupt trurthe lemy la voute

Premier tengin new rangues to show Algund ale Mario Ich Ville & Coula, and the interpretation of the state of

Et ont les déclarans et témoins, lune, Constate, suivant la loi, par moi Leuren augustin agarvon al Durban

Maire de la garale - Cremplissant les fonctions d'Officier public, et lecture du présent Acté a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE de Sugarde

ARRONDISSEMENT & Arulon

Do Inglodept Mai . . an mil huit cent treize, à curs heure du forel ACTE DE NAISSANCE de flave louise Domoio Aliny hours du lone Sommand no & alw garde . - 10 gour Price file desonis fullwater

er de Blanche Guerto

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe formenne Sur la déclaration à moi faite par le lectature, homiain

Premier remain, Joins Somain Age soo Prywante mis bolow for from some some Second timoto, Inore Mourelyon propage de quarante solands, proposar po proprietara

Et oft, les déclarans et témoins, alessephiouseu premier, ligne

Constaté, suivant la loi, par moi leureut aguste agarad agar un Maire delo Carder remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent Acte e été donnée à la partie déclarante et aux témoins.